

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 JUILLET 2012

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Indemnité de conseil
versée au comptable du
Trésor**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 13 juillet 2012
par voie d'affichages
notifié le 23 juillet 2012
transmis en sous-préfecture
le 20 juillet 2012
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 juillet 2012

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

=====

L'an deux mille douze, le 12 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 juillet deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Madame de JOYBERT à Monsieur AUDURIER
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY
Madame KARCHI-SAADY à Madame BOUTIN
Madame PERNOD-RONCHI à Madame de CIDRAC
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur SOLIGNAC
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur QUÉMARD
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Etait absente :

Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Monsieur STUCKERT

N° DE DOSSIER : 12 D 14

OBJET : INDEMNITÉ DE CONSEIL VERSÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

RAPPORTEUR : Madame MAUVAGE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 prévoit la possibilité d'attribuer, par délibération du Conseil Municipal, une indemnité de conseil en matière budgétaire, économique et comptable au comptable public.

Cette indemnité est personnelle et valable pour la durée du mandat de l'assemblée qui l'a attribuée.

Pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye, la somme est fixée à 7 984,58 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'octroi de cette indemnité de conseil à Monsieur Bernard ROUANET, Trésorier de Saint-Germain-en-Laye.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

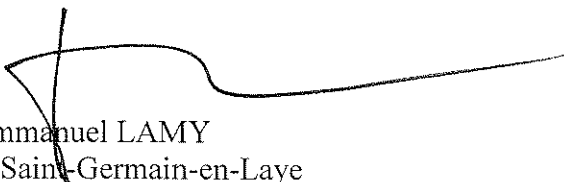
Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE (pouvoir à Monsieur FRUCHARD), Monsieur FRUCHARD s'abstenant,

APPROUVE l'octroi de l'indemnité de conseil en faveur de Monsieur Bernard ROUANET, Trésorier, pour un montant de 7 984,58 €.

L'indemnité allouée au comptable lui est acquise pour toute la durée du mandat et sera versée à Monsieur Bernard ROUANET et calculée chaque année en fonction des dépenses des trois derniers exercices clos.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye